l'église St-Joseph. (Croix Rouge). la messe de 11 heures 1/2, le dimanche 10 décembre. Elle exécutera les morceaux suivants, sous la direction du chef d'orchestre M. Jules Bodin :

1° Prélude en ut mineur, J. Bodin 3le.
2° Pour l'élévation une mélodie, par J. Bodin 3le.
3° Le Carillon, par J. Bodin 3le.

Après la messe la fanfare fera des aménades d'usage chez M. Bodin 3le, leur dévoué directeur ; M. Louis Lemesle, président ; M. Dubien, sous-chef ainsi qu'M. Duchemin, vice-président.

Abandonnez Fumage du Gaz que occasionne des ennuis et des tracasseries. Brûlez du Pétrole qui vaut quatre fois moins cher à cause des droits réduits et qui donne une lumière plus belle.

Le préférence demandez les produits de la Raffinerie de Pétrole du Nord de Wasquehal électrictine et étoile du Nord. 20.

Savon au Musc du Lalé N° 29
pâte onctueuse, parfum puissant

WATTRELOS

Chasse du conseil municipal. — Le 18 octobre dernier, le conseil municipal se réunissait et la séance s'ouvrait devant 19 conseillers.

Au moment de faire appel à la question de la demande de subsides pour habiter la société musicale de musique, M. Pollet, maire, disait que des raisons particulières l'empêchaient de prendre part à la délibération qu'allait s'ouvrir, quitte la salle des séances.

Imitant son exemple, huit conseillers municipaux MM. H. Bridoux, H. Lefebvre, J. B. Dubreux, Leon Wattrelos, H. Lecerve, Florentin Lecomte, Jean-Baptiste Rimbaut, J. B. Liegre se retirèrent également.

Au moment où la question de l'habillement de la musique s'ouvrit, il se restait dans la salle que dix conseillers. Le Conseil n'étant plus au nombre ne pouvait légalement délibérer. les conseillers présents passèrent outre et malgré la loi votèrent une somme de 1500 fr. pour l'habillement des musiciens.

Cette délibération transmise à la Préfecture, fut approuvée par le Préfet du Nord, mal renseigné sans doute. C'était la violation de l'art. 19 de la loi du 5 avril 1884. Il convient que ceux qui être présents pour que la délibération soit valable.

Un certain nombre de conseillers municipaux se voulant pas assumer la responsabilité de cette illégalité viennent d'introduire devant le Conseil d'Etat après en avoir saisi M. le Ministre de l'intérieur une demande en annulation de la délibération du 18 octobre, relative aux 1.500 francs votés illégalement pour habiller la musique municipale.

LILLE

Statistique sanitaire. — Pendant le mois de novembre, l'état-civil a enregistré 40 naissances, 22 décès et 5 mariages. Les 40 naissances se décomposent ainsi : 38 enfants légitimes et 2 illégitimes.

Tentative de vol. — Dans la nuit de jeudi, entre dix heures et minuit, un malfiteur a essayé par trois fois différentes de fracturer la porte d'entrée donnant sur la rue et celle donnant sur la cour de la maison de M. Charles Blanhlomme, épicier et marchand de charbons, 44, Grande-Rue.

Les fils de M. Blanhlomme à la première tentative s'embusquèrent pour piéger le voleur s'il parvenait à entrer, mais celui-ci qui ne se gênait pas du tout, menant grand bruit et tentant de fracturer les portes, voyant ses efforts inutiles

Un incendie terrible. — Carette, 18 ans, ouvrier teinturier, demeurant au Brouck, à la « Planchette-aux-Oignons », ouvrier graveur de chez MM. Renard, Roquet et-Cie, avait comme ses camarades reçu son livret mercredi à une heure.

A six heures du soir Carette, pris de boisson, se trouvait dans le bâtiment de M. D'hauwer, rue du Creuzat. Tout à coup, pris d'une rage subite, l'homme se mit à briser les chaps. Mis à la porte de l'établissement, il tourna sa colère sur les vitrages de la maison qui ne lui avait pas servi de voier en étoile. Procès-verbal a été rédigé à la charge de Carette.

ELIXIR SUÉDOIS
(Voir en 4e page)

TOURCOING

Réunion de la Commission de la Voirie

La Commission de la voirie s'est réunie, hier, à trois heures, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. François Sénéchal, adjoint au maire.

La Commission avait à son ordre du jour les questions suivantes :

Proposition d'élargissement à 12 mètres de la rue le Fontaine, — Vœu demandant la canalisation pour le gaz rue des Orions. — Terrains cédés à la voie publique. — Réception de travaux de voirie.

Tribunal de commerce

Renouvellement partiel de 1899

Un avis de la mairie, convoquant les électeurs du tribunal de commerce pour le dimanche 17 courant, vient d'être affiché.

Un des juges suppléants (pour deux ans), n'ayant pas été élu, le scrutin aura lieu cette *fois à la majorité relative, quelque soit le nombre des suffrages exprimés.*

Livrets de Caisse d'épargne

Nous mettons en garde nos concitoyens contre certains agissements parvenus à notre connaissance, mais sur les détails desquels nous préférons nous taire pour le moment.

Nous croyons cependant être utile en invitant le public à la prudence lorsqu'une avance est demandée sur un livret de caisse d'épargne.

Les sociétés de la Chine sont toujours à leur disposition les jours non fériés de 9 heures à midi pour tous les renseignements pouvant leur être nécessaires.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à s'y adresser, avant de faire une opération du genre de celle indiquée plus haut, s'ils ne veulent être les victimes de personnages indélicats.

Un bicycliste qui tombe sous une voiture

Le jeune René Boulard, 14 ans, ébénist, demeurant rue des Anges, 3, a eu la main prise entre une courroie et une poulie, ce qui lui a occasionné des plaies contuses au visage.

— Au tissage de M. Prouvost et Barenne, rue d'Heem, M. Noppe Amédée, tisserand, âgé de 41 ans, demeurant rue de Tunis, s'est blessé à l'œil en heurtant son métier.

— M. Lorthiois Louis, apprêteur chez M. Hannart, rue de l'Epeulmière, âgé de 63 ans, demeurant rue de l'Alouette, 43, s'est fracturé les deux os du bras en engageant une pièce entre deux rouleaux.

— Chez M. Dissaux et C°, rue d'Alger, M. Emile Maulard, 13 ans 1/2, bâcleur, demeurant rue d'Alger, cour Bugeaud, s'est fait un effort en allongeant les bras pour prendre des bobines.

— M. Pierre Cornée, 32 ans, demeurant rue de Lille, 76, chaudronnier chez M. A. Fraignac et fils, 52, rue de Lille, a reçu en travaillant un corps étranger dans l'œil droit.

— M. Mathias Cohen, 19 ans, mouleur chez M. S. Chéron, fondeur, rue Jacquart, 162, demeurant rue des Anges, cour Boin, 2, par suite de la chute d'une pièce de fonte s'est fait écraser l'annulaire de la main gauche.

Voiture renversée

Mercredi vers 5 heures 1/4, la voiture de place n° 40 stationnait, rue de la Grande-Place. Tout à coup le cheval se mit à ruer et le cocher, pour le calmer, se porta à la tête de l'animal. Celui-ci furieux de cette intervention se mit à ruer, à reculer de quelques pas et renversa la voiture heurtant le trottoir de la Grande-Place en renversa.

Le cocher qui descendait n'a que peu souffert ; un brancard a été cassé et le cheval un peu blessé.

Visite au Bureau de bienfaisance

Aujourd'hui à 3 heures, M. Maurice Cordier, vice-président ; MM. Dhal, Percy, administrateurs, ont reçu M. Duquesne, président du Bureau de bienfaisance de Roubaix. MM. Lepers et Thorin, administrateurs et M. Nedonel, secrétaire.

Ces Messieurs, après une visite minutieuse du Bureau de bienfaisance, se sont principalement arrêtés à la boulangerie et se sont occupés de la distribution du pain à domicile.

Tous les renseignements utiles ayant été fournis aux administrateurs de la Boulangerie, M. Duquesne, Roubaix, ces Messieurs, vers 5 heures, se sont rendus, enchantés de leur visite.

Avenue Cordonnier

Par arrêté préfectoral en date du 22 novembre, la rue dite Avenue Cordonnier est classée dans le réseau des voies publiques municipales de la ville de Roubaix.

Le plan des alignements de l'Avenue Cordonnier, comprix entre les rues de Lannoy et Jouffroy, sera déposé pendant un mois au secrétariat de la mairie, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance.

Conférence populaire

M. Bellon, inspecteur du travail, fera demain samedi, à l'école, rue Turgot, une conférence sur les « Accidents du travail ».

Au Cercle polyglotte

Ce soir, conférence sur les « Alpes du Dauphiné » par un membre du cercle.

Amer de Hollande
Dit : **PETIT ROUGE**
(Le supérieur des Apéritifs du jour)

PREMIÈRE ANNÉE D'EXPOSITION :
Médaille de Vermeil à l'Exposition de Poitiers.
Médaille de Vermeil à Gand (Belgique).
Médaille d'Or avec la Croix de Mérite au Concours national d'Alimentation et d'Hygiène du Comité de propagation des produits français.

Croix-Rouge. — Comme nous l'avons annoncé l'Harmonie de la Croix-Rouge, célébrera sa fête patronale de Ste-Cécile, le 10 et 11 décembre ; à ce sujet, elle exécutera sous la direction de M. Jules Planckaert, pendant la messe de 10 heures en l'église Sainte-Croix-Rouge, les morceaux de suivants : La Marche du Sacre du Prophète, de Meyerbeer ; une Fantaisie sur les Dragons de Villars, d'Aimé Maillart et la Marche, A. Antoine Van Dyck de F. Bonzan.

MARCQ-EN-BARŒUL

L'Association des Anciens élèves donne elle aussi sa fête annuelle dimanche prochain 10 décembre. Un banquet aura lieu à 2 heures au siège de la Société des anciens militaires, rue Jacquart.

Nous croyons savoir que la commission de la société, s'est assuré le concours de plusieurs artistes distingué, qui par leur présence rendront encore cette réunion plus attrayante.

MOUVAUX

Fête de famille. — Dimanche prochain l'Association des anciens élèves de l'Ecole communale, célébrera le 7e anniversaire de sa fondation, par un banquet chez M. Leplat-Agache, Cafe de l'Harmonie.

A l'issue de la fête, une distribution d'effets sera faite aux enfants fréquentant l'école communale.

LILLE

Société de Géographie

Voici les résultats des concours organisés par la Société de Géographie :

Jeunes gens. — Section supérieure. — 1re série : *Géographie militaire*

1er prix. MM. Wemaere Maurice, Lycée Faidherbe, Lille — 2e. De Lesse Paul, id. — Accessit, Kleindienst Joseph, id.

Géographie commerciale. — 2e série : Employés du commerce et de l'industrie

1er prix, MM. Vicens Henri, de Roubaix — 2e, Bayart Albert, id. — 1er accessit, Van Cleenghem Georges, id. — 2e, Foulit Ulhein, id.

3e série : Etude scientifique du commerce. — Prix Desroches

1er prix, MM. Decottignies Edmond — 2e, Plamont Etienne.

Enseignement secondaire — 1re série

1er prix, MM. Devos Louis, lycée Faidherbe, Lille — 2e, Picquendar Odilon, collège d'Armentières — 1er accessit, Gouvy Gustave, lycée Faidherbe, Lille — 2e, Thibaut David, id. — 1re mention, Brasson Maurice, id. — 2e, Lozies Louis, id. — 3e, Bury Armand, id.

2e série

1er prix. MM. Planckaert Maurice, lycée de Tourcoing — 2e, Vanuxem Paul, lycée Faidherbe, Lille — 1er accessit, Gayet Lucien, lycée de Tourcoing — 2e, Lambotte Ferdinand, id. — 3e, Gaux Georges, id.

Enseignement primaire supérieur — 1re série

2e prix, MM. Planckaert Omer, école primaire supérieure de Fourmies — 1er accessit, Saisman Bugbert, id. — 2e, Cordonnier André, id. — 3e, Lauvaert Paul, id.

2e série

1er accessit, MM. Bonjinet Léon, institut Turgot, à Roubaix — 2e, Roger Eugène, école primaire supérieure de Fourmies.

Enseignement primaire élémentaire — 1re série

Prix Léonard Danal : Voyage à la mer

1er prix, MM. Leclercq Noël, pensionnat St-Pierre — 2e, Thi huit Bolgrand, id. — 1er accessit, Olivier Maurice, école de la rue Ternaux, Roubaix — 2e, Vanverdeghem O., instit. St-Michel, Tourcoing — 3e, Cannao Lucien, pensionnat St-Pierre — 4e, Michel Louis, instit. St-Michel, Tourcoing — 5e, Moulin Fernand, pensionnat St-Pierre — 6e, Boudy Désire, école pr. sup. de Fourmies.

2e série — Prix Léonard Danal : Voyage à la mer, 1re série

1er prix, MM. Lassalle Louis, école de la rue Ternaux, Roubaix — 2e, Isoré René, id. — 1er accessit, Schraen Florentin, id. — 2e, Delahaye Paul, id. — 3e, Armand Léon, école pr. sup. de Fourmies — 4e, Morlin Henri, id. — 5e, Lagrand Alfred, école de la Croix-Rouge, Tourcoing — 6e, Delaporte Henri, id. 7e, sup. de Fourmies — 7e, Vanoye Fernand, id. — 8e, Fossati Etienne, id.

Jeunes filles. — Enseignement secondaire, 1re série

1er prix, Mlles Colette Suzanne, collège Fénelon, Lille — 2e, Borret Suzanne, id. — Accessit, Whitelock Clara, id. — Mention *ex-æquo*. Well Marguerite et Delhaye Marguerite, id.

2e série

Prix, Mlles Rogeaux Madeleine, collège Fénelon, Lille — Accessit, Mac Lachlan Mary, id. — 1re mention, Millard Jeanne, id. — 2e, Vermeersch Suzanne, id. — 3e, Pollet Justine, id.

Enseignement primaire supérieur — 1re série

1er prix *ex-æquo*, médaille Parmet, Mlles Gazenot Madeleine et Bremond Berthe, id. pr. sup. Lille — 2e prix *ex-æquo*, Mlles Dubuchy Germaine, instit. Sévigné de Roubaix — 2e Clemens Lucienne, id. pr. sup. de Lille — 1er accessit, Leroy Célestine, instit. Sévigné de Roubaix — 2e, Mouchel Charlotte, école de la rue de Lille — 3e, Dubuchy Germaine, instit. Sévigné de Roubaix — 4e, Arcq Gabrielle, éc. pr. sup. de Lille — 5e, Papetlépierre Marie, institut Sévigné de Roubaix.

2e Série

1er prix, médaille Parmet. Mlles Patin Jeanne, école primaire supérieure de Lille — 2e, Mille Lemoine Marie, id. — 1er accessit, Lepretre Suzanne, id. — 2e, Renson Marie, id. — 3e, Harry Hélène, id. — 4e, Goucher Marie, id. — 5e, Bouchez Pierre de Roubaix — 5e, Delerive Maria, école primaire supérieure de Lille.

Enseignement primaire élémentaire. — 1re série :

1er prix : Médaille Parmet. Mlle Bon Louise, pens. de Mlle Walter, Tourcoing — 2e, Mlle Rabier Germaine, Education primaire, 10 et 11 décembre — 1er accessit, Dumange Germaine, institut Sévigné, à Roubaix — 2e, Trinel Erminie, institut Sévigné, à Roubaix — 3e, Jeanne, pensionnat de Mlle Walter, Tourcoing.

1re prix, Mlles Pigon Alice, école de la rue Solférino à Lille — 2e, Hénard Elise, pens. de Mlle Walter, Tourcoing — 1er accessit, Wing Suzanne, école de la rue Solférino, à Lille — 2e, Schenkler Lucie, école de la rue Solférino, à Lille.

Accidents de travail

M. Arthur Leonidas, 28 ans, raffineur à Wambrechies, et Lydie Bouvet, chef 2/4, Bouvet frères, rue de Courtrai, s'en fait des déchirures musculaires de la dans la région lombaire en tombant dans l'atelier.

— M. Emile Coppens, 22 ans, rue de l'Abreuvoir, d'où, blessé à la main gauche, chez MM. Merveille Kilney, constructeurs.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 7 décembre

Présidence de M. Dassonville, vice-président — Assesseurs MM. Maillet et Regnet, juges. — *Ministère public :* M. de Bousquet de Florian, substitut.

Les mœurs cléricales
L'AFFAIRE COCQ

L'affaire Cocq, remise de la semaine précédente et qui est venue à l'audience d'hier, n'est pas le grotesque affaire Cocq-Dubouillaneux qui viendra devant la Cour d'assises. Non ! ce n'est pas un reproche à Cocq pour le moment et ce que l'on poursuit devant la Tribunal correctionnel, ce sont des actes immoraux commis dans l'établissement confiés à frères maristes de Beauscapre, et dont les bruits auraient été d'après les renseignements du Cocq, parvenus à ses frères et à leur Supérieur général, Marcellin Champagnat.

Louis Cocq est âgé de 17 ans, il est né à Roubaix. C'est un garçon assez joliet, blond, le visage jeune et l'air plutôt ahuri. Martial Grandhommé, né en 1881, à Bibbiemont, le père inconnu, est un jeune homme d'allures insignifiantes.

Conclusions de la défense

Assistés après l'interrogatoire d'usage, M. Guyot, qui assiste Cocq, demande la parole pour développer des conclusions qu'il dépose.

Par conventions verbales, du 18 octobre 1899, M. le juge d'instruction Delale chargeait le juge de paix de Stavelot, qui délégua le juge de paix de Stavelot-Malmédy, de recueillir les aveux de l'inculpé Cocq, et de saisir s'il était possible la correspondance qui devait mettre sur ses traces. C'était le moyen de Cocq prévenu par un ancien élève de Lille de poursuite intentée contre lui, et au moyen des fonds qui ce vicaire lui avait remis pour faciliter sa fuite échappait à toutes les recherches. C'était sans le moment où le supérieur de l'établissement St-Wiaud, frère Bernardin, prévenu par Cocq, avait pour conna le but de la visite de cet abbé ni le moyé de la *disparition subite de l'ancien frère-caissier.*

Quelque le fut sans le surprendre de la voir en trouvant au logis, non seulement les parents, mais Cocq lui-même ! Il interrogea Louis Cocq, auquel lui avoir fait prêter serment dommé témoin, recueillit ses aveux, puis exécuta contre lui le mandat d'amener qui avait été décerné par le juge de paix.

Que de M. Delale reçut la procédure de M. le juge de paix de Stavelot-Malmédy, et constata les vices et nullité sans nombreuses de cette du 24 octobre, rejetant de sa procédure à lui ces pièces vicieuses par un juge incompétent déclinant qu'il n'en serait point fait état et qu'elles seraient classées à leur date sur pièces de forme.

M. Guyot demande au tribunal de prononcer la nullité de l'inculpation des mêmes pièces.

« Toutes les pièces sans exception, dit-il, apportées à la défense. Le juge, qui ne pourrait ordonner leur destruction matérielle, ne peut ordonner leur destruction morale. Et l'on ne peut priver l'accusé du droit d'en tirer les conséquences qu'il jugera utiles ».

M. le président Dassonville fait annuler remarquer à M. Guyot qu'au premier abord, considérant que ces pièces étaient rejetées du dossier et que le juge d'instruction, comme le juge, ne pouvait obtenu même de vérifier si elles existaient au dossier des pièces de forme.

M. Guyot. — Je ne doutais pas, M. le président, que vous ne timsiez cette conduite, mais je prétends précisément que la connaissance de ces pièces peut être utile à la défense, soit pour y trouver une cause d'atténuation de la culpabilité, soit qu'on y trouve des nullités. Or, précisément, le juge de paix de Stenavorde ayant fait prêter serment à Cocq et l'ayant interrogé, a vicié la procédure; et toutes les pièces de l'instruction sont nécessaires à la défense.

Réplique du ministère public

M. du Bousquet de Florian lui réplique.

On remarque que certains procès semblent redoutés de plus en plus par l'indence et que l'on cherche à leur endroit toutes les occasions d'éviter la tenue.

On devait s'attendre à cet incident moins que dans tout autre procès dans l'affaire présente qui repose sur les aveux spontanés de Cocq lui-même.

« On attaque l'ordonnance du juge d'instruction qui a écarté les pièces vicieuses. M. de Bousquet de Florian rappelle quelles conditions le juge de paix de Stavelot-Malmédy a rejetées la commission rogatoire qui a fait recours de M. Delale, qui a un rôle nul et contraire aux dispositions de la loi du 19 décembre 1897.

« M. le juge d'instruction, continue-t-il s'en aperçut et suit et rendit une ordonnance pour déclarer que le juge de paix avait dépassé son mandat et donner mainlevée des pièces. Il a usé du moyen pratique de régler la difficulté.

En jurisprudence, un arrêt récent de la Cour de cassation rejetant le pourvoi de Lyon-Alemand, a jugé que « Si le jugement est annulé pour violation ou omission non *réparée*... » Donc, les violations peuvent être réparées.

« Enfin, un arrêt tout récent de la Cour de Paris, du 13 juin 1899, décide que le juge d'instruction a compétence le droit de représenter et de prononcer sa procédure à partir de l'acte nul.

La logique rigoureuse, d'ailleurs, le des conclusions analogues. Il est indéniable qu'un juge d'instruction qui a fait tout son devoir, voie sa procédure viciée par un commissaire de police ou un juge de paix et en subisse la responsabilité. Ce serait contraire au principe de la personnalité des fautes.

« Aucun autre moyen de représenter ou de casser la nullité commise par le juge de paix, et les conclusions de la défense ne tendent à diminuer ou annuler pour unique résultat de prolonger la détention préventive du Cocq, alors que la procédure suivie est la seule issue qui lui soit ouverte.

Il faut toutefois ajouter à ce résultat cet autre que la nullité prononcée ferait disparaître les pièces nécessaires au droit de la défense. Or, le juge ne saurait le Cocq, faisant peu nuyeux, de Cocq, et.

La défense insiste

M. Guyot reconnaît que la procédure qu'il soit aboutit à reculer pour mieux sauter. Mais c'est à son client de savoir si son intérêt lui commande de prendre tel ou tel parti.

« Le juge, dit-il, ne convre pas ses propres nullités. Une cour ne pourrait par un arrêt subséquent, réformer un arrêt qui, à l'avantage des fautes ne peut être invoquée, car les nullités que l'on invoque très respectueusement ne sauraient atteindre le juge. Mais on remarque la Commission que supérieur ordonne le juge qui l'a signée. C'est pour cela que je vous demande de statuer sur ce point et de passer que M. le Président, avec sa grande loyauté, a laissée de côté ».

Observons en passant pour entre toute équivoque que le dossier des pièces de forme ne constitue en rien un dossier secret mais un fascicule du dossier complet dont la défense doit être intégralement.

M. le Président. — Si le juge avait laissé les pièces dans son dossier, vous en prévaliez invoqué la nullité. Que devriez-vous faire ?

Me Guyot — Clore aussitôt son dossier et le renvoyer à l'instruction. Cela, mieux en accusant que l'aurait accusé.

M. le président. — Le juge d'instruction est un juge de conciliation, non un juge de conclusions. Pourrons-nous déformer les décisions du juge ?

Me Guyot. — Je ne vous demande pas de vous demander d'annuler sa décision. Je ne vous demande pas de réformer l'ordonnance du juge, mais vous demande de faire restituer au dossier les pièces qu'il en a fait sortir.

Il est passé outre aux débats

Sur ce, après un quart d'heure de délibération, le tribunal a rendu le jugement suivant :

« Attendu que le juge d'instruction constatant dans les procès-verbaux du juge de paix de Stenavorde les nullités qu'il a relevées, a eu droit de réparer, à décidé, etc...

« Qu'en ce qui concerne l'ordonnance rendue en exécution de l'article 19 paragraphe 3 de la loi du 19 décembre 1897, a été saisissant jortes par lettre recommandée à la Chambre du Conseil, conseil de Pleinpré Cocq ; que celui-ci n'a fait aucune opposition à cette ordonnance dans les délais prévus par la loi ;

« Qu'au surplus le tribunal n'aurait pas même pouvoir réformer une ordonnance de juge d'instruction.

« Par ces motifs,

Rejette les conclusions de Cocq et dit qu'il sera passé outre aux débats.

Le prévenu fait appel

M. Guyot se penche aux oreilles de Cocq.

Cocq fait de faire appel, du cabinet avec un cent ricanet ironical.

M. le Président fait aussitôt mettre que de Cocq qui la prononce : Cocq, qui a été interrogé par le juge qui lui a fait sortir des pièces de forme, et qu'il fait en outre pour pendant un temps indéterminé, mis hors de son ressort, le tribunal lui ayant dit qu'il n'en serait point fait état.

M. du Bousquet de Florian.

L'appel en pareille matière étant suspensif, le tribunal laisse à Cocq la temps matériel de se rendre au greffe, puis continue le cours à l'audience de 5 heures.

Le Trésor de Lys-lez-Lannoy. — Le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire du trésor. Les prévenus ont été condamnés à 15 jours de prison avec application de la loi Bérenger.

Lourent et Van Roy sont condamnés le second à 15 jours, le premier à 10 jours seulement.

Le jugement décide que si au moment de la découverte les trésoriers eut pu dire de bonne foi, les agissements qui, soit vrai, et notamment l'emploi des faux noms établissent l'intention frauduleuse.

SPECTACLES & CONCERTS

Société artistique, rue de l'Alouette, à Roubaix. — Voici le programme du concert qui aura lieu le dimanche 10 décembre, à 3 heures 1/2, dans la salle de la Société Artistique, sous l'organisation de M. Paul Mimsart, violoncelliste lauréat du Conservatoire de Paris. — Au programme : Sonate de Mlle Marguerite Mimsart, cantatrice, lauréate du Conservatoir de Paris ; Mlle Colline Richer, pianiste, lauréat du Conservatoire ; de MM. Ch. Hermas, violoncelle, chez Concerts Lamoureux ; Georges Vincent, pianiste accompagnateur, lauréat du Conservatoire et de « Chorat Nadand » sous la direction de M. Victor Mimsart.

1° Sérénade de St-Saens, par le Choral Nadand — 2° Trio en mi bémol, de Beethoven, par Mlle Richer, MM. Hermas et Mimsart — 3° Sonate, pour violoncelle de Rubinstein par M. Mimsart et Mlle Richer — 4° Air d'Iphigénie en Tauride, de Gluck, par Mlle Mimsart — 5° Pièce pour violon, Fantaisie et Allégro (prem-ers sentiers) de Victor Vreuls, par Mlle Richer et M. Hermas — 6° Hélène de Massenet, par Mlle Mimsart — 7° Ballade de Samuel Rousseau et Poissons en mi bémol de Chopin, par Mlle Colline Richer — 8° Sur la lac, de Godard et Arlequin, de Popper, par M. Mimsart — 9° Rinaldo, de Handel et Chanson du Matin, de Schumann, par Mlle Mimsart — 10° Polin, pour violon seul, de Corelli et Zigeunerweisen de Sarasate, par M. Ch. Hermas — 11° Trio en ré mineur, de Mendelssohn, par Mlle Richer, MM. Hermas et Mimsart.

Théâtre de Tourcoing. — Direction Alexandre fils — *L'escalier trouge* de comédie que dirige avec le dévouement bien connu, Alexandre, sera jouer pour dimanche prochain, 10 décembre, une représentation exceptionnelle :

Dédé, la délicieuse et divertissante comédie qui, durant 350 représentations a fait courir tout Paris, y sera interprété sans qu'un renouvelle du répertoire.

Tout nous promet pour dimanche une soirée dégne du plus grand succès.

Nous reviendrons prochainement sur cet intéressant spectacle.

Programmes des Spectacles et Concerts

VILLE DE TOURCOING

Théâtre de Tourcoing, direction Alexandre fils. — Dimanche 10 décembre : bureau à 7 heures, rideau à 7 heures 1/4 — **Succès de rire :**

DÉCORÉ

Comédie en 3 actes de Henri Meilhac
avec le concours de Mlle J. Dubieu — M. Alexandre fils — M. Brunet — Mlle Fray — M. Moulet.

Prix des places : Loge, 2 fr. 50 — 1er Parquet, 2 fr. — 2e Parquet, 1 fr. 50 — Fres Galeries, 50 centimes.

Le bureau de location est ouvert : le Jeudi, de 2 à 5 heures ; le Vendredi, de 10 heures à midi et de 2 à 5 heures ; le Samedi, de 10 heures du matin à 7 heures après-midi et de 3 à 5 heures du soir ; le dimanche de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Nota. — Le spectacle sera terminé après 10 pour le dernier train de Roubaix.

Dimanche 10 décembre 1899
(Direction Ch. Bannery)
En matinée à 3 h. 1/2 à **TOURCOING**, Salle des Fêtes

Avec le concours de Mme Favart, sociétaire de la Comédie Française ; de Mme Rasan de Théâtre et de MM. Gildès, Mortens, Fournier, etc., etc.

LE FILS NATUREL

Comédie en 5 actes et un prologue d'Alexandre Dumas fils

Prologue : Première scène, Réhabilitation — Deuxième acte, la Fête et le Fils — Troisième acte, chez le Marquis d'Orgères — Quatrième acte, la Réhabilitation.

Prix des places : Premières, 3 fr. — Secondes, 2 fr. — Tribunes, 1 fr.

Pour la location s'adresser à la salle des fêtes le Samedi à 2 heures.

Le soir à 8 h. 1/4 à HIPPODROME DE ROUBAIX

Grand-Théâtre de Lille. — (Direction : A. Barbe). — Pièces grandes de 3.60 à 4.000, cr. Vendredi 8 décembre : Bureaux à 7 h. 1/2, Rideau à 7 heures 1/4 — **Gillette de Narbonne**, opérette. — **Le Voyage de M. Périchon**, comédie.

Etat Civil de Roubaix
Du 7 décembre

Naissances — Suzanne Vanhaesnon, rue Pierre-de-Roubaix, impasse Paul, 13 — Georges Troquette, rue Blanchemaille — Henri Verrycken, rue de l'Ommier, impasse Balsan, 55 — Marie Leman, rue du Fontenoy, cour Cochetteux, 4 — Celina Rassea, rue Franklin, cour Grommelinoise, 2.

Décès — Camille Dubrulle, 50 ans, rue du Château, 21 — Désiré Grimbry, 4 mois, rue de Mouvaux, cour Dubreuvenoise, 13 — Germaine Leroy, 7 mois, rue du Château, 176 — Gabrielle Vandenbroucke, rue Blanchemaille — Sophie Verryenkin, 50 ans, rue Turgot, cour Saint-Joseph, 29.

Mort-né : un.

Etat-Civil de Tourcoing
Du 7 décembre

Naissances — Maurice Hermon, rue Dupuytren — Jules Capelle, rue du Blanc-Seau, 15 — Marcel Vandenbroucke, rue du General-Souham — Sidonie Lordeau, rue de Carvin — Gilbert Boston, rue de Madagascar — Jeanne Dolcbarry, rue de Roubaix.

Décès — Bertha Cappelle, 4 mois, rue du Général-Souham, 50 — Albert Deparcq, 7 ans 10 mois, rue de la Tossée, 80 — J.-B. Boutel, 57 ans 10 mois, hiesr, rue Nationale, 122 — Gustave Tiberghien, 61 ans 7 mois, sans profession, rue de Wattrelos, 54.

Etat-civil de Mouvaux
du 21 novembre au 2 décembre 1899.

Naissances — Suzanne Wante, Le Vert-Pré — Charles Mortagne, Le Fit — Jean Grop, rue Nationale — André Flamin, rue Fragonard — Gabrielle Cholet, La Forgette.

Mariage — Jules Fabre : Polydore Verleyen, 34 ans, domestique et Marie Bousquet, 26 ans, tisserande.

— Louis Desirè, 26 ans, corroyeur et Angette Bégaux, 26 ans, tisseuse — Théophile Dupuis, 27 ans, tourneur et Julia Dathilleul, 24 ans, colportaine de journaux — Camille Dach, 24 ans, garçon brasseur et Louise Dach, 24 ans, tisseuse.

Décès — Pierre Pinavet, 60 ans, La Place — Louis Thomas, 4 mois 9 ans, rue Nationale — Gabrielle Bello Doucman, 76 ans 7 mois, rue Mirabeau — Eugène Plaquet, 2 ans 6 mois, rue Gambetta — Maurice Bary, 3 ans 5 mois, rue Gambetta.

Etat-civil de Marcq-en-Barœul
du 15 au 30 novembre 1899.

Naissances. — Dubreuille Georges, Eclusa — Lamblin Jeanne, rue du Lazaro — Demeire Georges, rue Sébastopol — Vandeckerkhove Maurice, rue Moreau — Lemay Yvonne, rue Pasteur — Thédore Mouscesaux, à Chestes — Vendrisse Carlos, rue de Tourcoing — Cotty Marguerite, rue de Lille — Gagard Marguerite, Eclusa — Vandenbroucke Gabrielle, cour Louise — Dupont Antoinette, rue du Lazaro — Herreng Yvonne, rue de Paris — Rivet Eugène, rue Pilatre — Maurice Lahy, rue St-Roch — Albert Ventlick, rue de l'Hôpital — Bertin Perque, rue Pasteur — Vandenbroucke Gabrielle, rue de Lille — Marie Bayle, rue Jacquart — Boston Pascal, à Bourg-Dieu — Julie Wingkin, à Bourg-Dieu — Andrée Lemaire, rue Pasteur — Cathelin Jeanne, rue de Lille — Pichoch — Jolimont Louis, Estrupée — Alfred Desmarcq, Haute-Loye — Auguste Vermersch, rue Ste-Marie.

Mariage. — Bulot : Hadrien Vallery, Gaumont, 24 ans et Désirée Bilaine, Mégantic, 24 ans — Bulot : Hadrien Gaumont,